



1 - Défiscalisation des travaux labellisés 50 à 100%

2 - Si non imposable, subvention de la Fondation maximum 20%

Les aides de la Fondation sont aides privées

Les aides de la Fondation peuvent se cumuler avec toutes les aides publiques

3 - Reçu fiscal, don déductible de l'I.R. à 66% / 75% sur ISF

4 - Reçu fiscal, don déductible de l'I.S. à 60%

5 - Subvention sous condition suivant disponibilités et plafonnée à 20%